

Sujet : [INTERNET]

De : Jan Ambler <ambler16460@gmail.com>

Date : 02/12/2022 11:49

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Comme residentes en Charente depuis trente trois ans nous sommes defavorable au projet eolien Berges de la Charente en raison de 1,saturation visuelle/situationencerclement 2,atteiente au cadre de vie9 paysages,monuments) 3,atteiente a l'attractivite(depreciation immobiliere et tourisme.4,Non respect de la biodiversite(oiseauxnicheurs, migrants, chauves-souris,flores)5 non respect des distances minimal des eoliennes aux habitations. Ilya autres solutions pour le generation d'electricite,par exemple photo voltaic fermes photo voltaic panneaux sur batiments/maisons et education publique de reduction de consommation. M Ambler Brian,Mme Ambler Janice

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet Eolien "Berges de la Charente"

De : Vents et Contrevents / 16 <ventsetcontrevents16@gmail.com>

Date : 02/12/2022 16:20

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à nos récents échanges lors de vos permanences pour l'enquête publique en cours, nous vous prions de trouver en pièces jointes :

- le courrier de notre association "Vents et Contrevents/16"
- Témoignage de Mme Joëlle Gilbert (Sioux Berger -santé des animaux)
- Liste mise à jour des projets éoliens en pays ruffécois = rayon 20 kms (ECC)
- France Bleu : amendement Delphine Batho
- Délibéré du Conseil d'Etat (projet Côte d'Or)

Comme convenu avec vous, nous vous remettrons la semaine prochaine, une copie papier de ces documents, ainsi que les pièces documentées que nous n'avons pas pu joindre à ce mail.

En vous redisant notre vive opposition à ce projet.

Avec nos sentiments respectueux.

Pour "Vents et Contrevents/16".

La Présidente :

Chantal Mangenot

—Un amendement important sur l'éolien de Delphine Batho adopté en commission.htm—————

Vents et Contrevents/16
19 route de la Charente
16460 CHENON

Monsieur Patrice LAMANT
Commissaire enquêteur
Mairie de Moutonneau
16460 MOUTONNEAU

Chenon, le 1 décembre 2022

Objet :

Enquête publique : Projet Eolien « Berges de la Charente »

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre association « Vents et Contrevents/16 », créée en 2021, a pour objet « sur le territoire des communes de Aunac, Bayers, Chenon, Chenommet, Puychenin, Fontclaireau, Couture, Lichères, Mouton, Moutonneau et des communes limitrophes de ces communes, la protection de la santé de ses habitants, la protection de l'environnement, notamment de la flore et de la faune, des paysages et du patrimoine culturel, contre toutes les atteintes qui pourraient leur être portées, notamment par l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liées ».

Soutenue par les associations voisines , (l'APAPPA, Sonnette d'Alarme, Association ECC-Environnement Confolentais et Charlois, Amicale de la Tiarde, Chassonsleolienne, Eostress Nord Charente, Label Horizon et d'autres) , notre association adhère à STOP EOLIEN 16, qui regroupe une quarantaine d'associations.

Elle compte environ une centaine de familles de ces communes et au-delà, qui se sentent concernées par ce sujet, préoccupées par ce projet, et s'impliquent à divers degrés .

En leur nom, « Vents et Contrevents/16 » s'oppose au projet Iberdrola, dit des « Berges de la Charente », pour les motifs suivants :

1. **Ce projet , baptisé « Berges de la Charente » se disqualifie d'emblée par le nom choisi** : Le fleuve de la Charente est l'emblème, le fil conducteur et le poumon du département, et plus particulièrement des communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente qu'il traverse : Présence très importante de l'avifaune, de chiroptères, d'oiseaux migrateurs, Tourisme et agro-tourisme .
Installer des éoliennes à proximité de ses berges est un non-sens.
Le cabinet d'étude le reconnaît lui-même : « *La ZIP se situe dans une entité paysagère à enjeu faible (selon lui), mais à proximité de la **vallée emblématique de la Charente** qui constitue un enjeu fort* » (pièce 2, p.51) à 400 mètres du lit majeur de la Charente.
2. **4 éoliennes de 164,5 m , soit 19 mètres de plus** (c'est-à-dire 6 étages) que les 3 éoliennes déjà implantées à Chenon, et 50% de plus que le mât de mesure de 100 mètres installé pour ce projet.
Leur implantation est tout à fait contestable :

- **L'éolienne E1** ne respecte pas la distance de 1000 m, recommandée par le Guide Eolien du Ruffécois, **avec le château de Bayers** (classé Monument Historique) (annexe carte 38 – pièce 2, p.86)
- **Les éoliennes E1 et E2 sont à moins de 200 mètres des haies**, lisières et bois : E1 est contre le bois de Gros-Bout, et à proximité de celui de la Fosse à Colas, E2 est tout proche de celui des Bois secs, de la combe Bois Blés, et de celui des Chaulines. (voir carte IGN 1730 E)
- **L'éolienne E3, est sur la limite extrême de la zone des 165 mètres le long de la D 27**, et sa proximité de la route constitue un réel danger (annexe - carte 37 – pièce 2, p.83)
- **Une trop grande proximité des habitations** : le Guide Eolien du Ruffécois recommande une distance minimale de 800m des habitations, ce qui n'est pas le cas pour les premières maisons de Bayers proches de la ZIP, le hameau de Gros Bout, et celui des Reigner.

3. **Parlons de la santé des riverains** : il est plus facile de nos jours de parler de l'avifaune et de chiroptères (voir plus loin), mais dès que l'on aborde le sujet des « humains », on vous explique doctement qu'il n'y a pas de preuves, d'études concluantes ...etc...

Sont couramment répertoriés = insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes ; effets visuels stroboscopiques très perturbants, problèmes de tachycardie, polyarthrite....

Pour les humains, comme pour les animaux d'élevage. (voir annexe – livre Sioux Berger)

Quant aux sons, et infrasons, vous trouverez en PJ l'étude documentée de Mme Marjolaine Viley-Migraine.

Combien de temps faudra-t-il attendre avant de mettre en avant le sacro-saint principe de précaution ?

Combien de malades et de morts faudra-t-il compter, avant de prendre en compte toutes les études déjà parues sur ces différents sujets ?

4. **Ce projet contribue à l'effet de Saturation visuelle et d'encerclement** sur la zone concernée .

Sur de nombreuses pages de l'étude d'impact, on retrouve les commentaires suivants :

« **Le contexte éolien est important dans l'aire d'étude** », la ZIP se situant à proximité directe des parcs éoliens de Chenon, Fontenille, et Salles de Villefagnan (pièce 2, p.51)

« **Les effets visuels cumulatifs avec d'autres projets éoliens sont forts depuis les secteurs légèrement en surplomb comme depuis le Tumulus de Tusson et les abords de Charmé, depuis le nord-est de Courcôme, depuis les reliefs entre Lonnes et Villegats, depuis le nord-est de Verteuil-sur-Charente notamment depuis le point de vue des Touches, depuis l'ouest de Couture, depuis le sud de Mansle et enfin depuis les points de vue dégagés de la D739 et du GR36 entre Mouton et Romefort.**

Les effets d'encerclement sont également importants surtout depuis les secteurs qui permettent des vues sur le complexe de parcs éoliens au nord-ouest du projet (Villegats, Galaçées, Courcôme, Juillé/Lonnes), donc plutôt les points de vue à l'ouest et au nord-ouest du projet. » (pièce 2, p.96)

« **Le contexte éolien est important sur le territoire d'étude** où l'on recense au total, en juillet 2020, 74 éoliennes en fonctionnement auxquelles s'ajoutent 134 autres éoliennes » (pièce 2, p.44), soit donc déjà un total de 208 éoliennes en 2020 !

Il y a 2 ans déjà

Que dire de plus ?

Mais aujourd'hui la situation (finalisée le 24/11/2022 par l'Association ECC) est encore plus catastrophique .

Et un nouveau projet instruit par la société VENTELYS (11 éoliennes) du côté de Courcôme sonne l'halali.

Vous trouverez en pièce jointe **le point détaillé sur les éoliennes situées dans l'AEE du projet Berges de Charente, soit dans un rayon de 20 kms :**

- 124 éoliennes en service ou en construction (2 en construction)
- 48 éoliennes autorisées
- 52 éoliennes , suspendues ou refusées temporairement (8 suspendues, 44 en recours)
- 47 éoliennes en cours d'instruction
- Entre 60 et 72 éoliennes à l'étude .

Soit un total de 331 à 343 éoliennes dans l'AEE (voir annexe – Asso. ECC)

5. Trop, c'est trop !

Le 24 octobre 2019, la CDC Cœur de Charente a voté une délibération fixant les objectifs à atteindre en 2030 dans le cadre du PCAET (Plan Climat-Air-Energie territorial).

Ces objectifs sont déjà atteints et dépassés en 2022 : en effet,

- 124 éoliennes en fonctionnement + 2 en construction dans l'AEE = 286 Mwh installés
- Ces 286 Mwh donnent une production ENR/éolien de = $(286 \times 24h \times 365 j) \times 20\%$ (facteur de charge)= 501 072 mwh **ou 501 Gwh**
- En 2030, le pays Ruffécois doit fournir 457 Gwh d'origine renouvelable (éolien, photovoltaïque, hydraulique, méthanisation) , dont 60% de ce mix en éolien.
- Cet objectif éolien 2030 du Ruffécois, est donc = $457 \text{ Gwh} \times 60\% = 274 \text{ Gwh}$

Or aujourd'hui nous sommes déjà à 501 Gwh : objectifs largement dépassés.

Est-ce que c'est à nous, en Nord-Charente, et dans le pays ruffécois en particulier, parce que les agriculteurs sont à la recherche de revenus supplémentaires, de payer le prix de l'ENR/éolien , pour toute la Nouvelle Aquitaine ?

Pourquoi ne pas solliciter les secteurs d'agriculture plus riche, comme le Cognaçais ou le Bordelais ? Inégalités détestables

6. Les riverains se sentent « dépossédés » de leur paysage, et se plaignent de devoir maintenant habiter dans une « zone industrielle » (plus de 40 éoliennes en vision directe sur le plateau Chenon/Bayers/Moutonneau).

Ceci est contraire à la Convention Européenne du paysage, signée à Florence le 20 octobre 2000, que la France a ratifiée le 13 octobre 2005, et publiée par décret le 20 décembre 2002 :

*« La prolifération des éoliennes et leur impact sur le paysage tombent sous le coup de l'article 5 de la Convention, qui reconnaît le **paysage** comme une **donnée juridique protégée**, et s'applique donc directement au droit français. Les citoyens et les justiciables peuvent l'invoquer devant les administrations (Mairies, Préfectures, etc.), qui sont tenues de la respecter, et devant les tribunaux, qui sont tenus de l'appliquer. **Sa violation peut constituer un motif de saisine de la Cour européenne des droits de l'homme.** »*

Ces derniers jours (lundi 21 novembre 2022), la députée (Ecologie-NUPES) de la 2^{ème} circonscription des Deux-Sèvres (proche du Nord-Charente) , Delphine Batho défend la prise en compte de la saturation d'éoliennes dans certains territoires.

Son amendement a été voté très largement en commission, et sera débattu à l'assemblée nationale à partir du 5 décembre.

Il prévoit que la procédure d'autorisation tienne compte de trois facteurs :

- Du nombre d'éoliennes déjà installées dans le territoire

- De la nécessité d'éviter le « tout éolien » et de diversifier les sources d'énergies renouvelables localement
- De la prévention de la saturation visuelle dans les paysages.

Dans un communiqué, elle précise : « Ces critères répondent à la situation de départements comme celui des Deux-Sèvres, où – sauf exception liée à un consensus local entre élus locaux et habitants – l'installation d'éoliennes supplémentaires n'est pas pertinente au regard des efforts déjà accomplis ». (voir annexe France Bleu/infos)

Nous ne pouvons que souscrire positivement à cette prise de position.

7. **Co-visibilité inadmissible du projet « Berges de la Charente » avec l'Eglise de Lichères** (XIIème siècle – Classée Monument Historique) : situées au Nord-Ouest, les 4 éoliennes de ce projet seront positionnées en co-visibilité et en surplomb de l'Eglise .

Pourquoi le constructeur ne tient-il pas compte des 2 cônes de vision, définis par le Guide éolien du Ruffécois, qui interdisent clairement ces 4 machines en visibilité ? (carte p.26)

La présence des 5 éoliennes de Fontenille, à l'ouest de l'Eglise et en surplomb, sont un « **crime culturel** », dont devront répondre un jour, ceux qui ont laissé faire et autorisé cette construction . Le Guide éolien du Ruffécois, établi après la construction de cette « usine éolienne », précise d'ailleurs, que la prolongation du bail de ce projet, ou son éventuel re-powering, devront être rediscutés.

Doit-on, sous prétexte que le « mal » est déjà fait, persévérer dans cette très mauvaise direction ?

Qui aura le courage de dire « non » ?

Récemment le 2 septembre 2022, le Conseil d'Etat dans ses 5^{ème} et 6^{ème} chambres réunies a considéré que le critère de co-visibilité avec des monuments historiques peut fonder le refus de délivrer un permis de construire pour des éoliennes sur le territoire d'une commune, y compris lorsque l'implantation de ce projet est en dehors du périmètre de leur protection.

(annexe Conseil d'état- projet éolien Côte d'Or))

En se basant, sur Article R-111-27 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des (...) ouvrages à édifier (...), sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

8. **Et pour les autres sites protégés :**

- **Dans l' AEI :** Les sites protégés concernés par des visibilités ou des covisibilités importantes sur la ZIP sont : le dolmen de la Pierre folle, le château de Bayers, l'église St Martial de Mouton, le lieu-dit Bellevue à Chenon, le château de Chenon, le château de Verteuil..
- **Dans l' AER :** Les sites protégés concernés par des visibilités sur la ZIP sont : les dolmens situés à Tusson et Bessé, le Tumulus de Fontenille, Les dolmens de Luxé et Fontenille.

9. **Enjeu fort pour l'avifaune :**

Les éoliennes E1 et E2, sont trop proches des haies, lisières et bois dans lesquels de nombreux oiseaux chassent, passent, nidifient, et se reproduisent .

Le rapport établit cet enjeu fort, tout au long de l'étude d'impact Environnemental.

La ZIP et les bords de la Charente à proximité immédiate, en plus d'être un lieu de refuge et de nidification, sont une zone de passage migratoire notoire pour nombre d'espèces.

Pour la nidification :

- Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Milan noir, Engoulevent d'Europe et Oedicnème criard)
- Espèces classées « Vulnérable » sur la liste rouge européenne, nationale ou régionale (Pic épeichette, Linotte mélodieuse, Cisticole des joncs, Chardonneret élégant, Bruant proyer, Bruant jaune, Alouette des champs, Caille des blés, Tourterelle des bois)
- Faucon pèlerin classé « En danger critique d'extinction » en Poitou-Charentes.

Pour les migrations, les éoliennes sont situées sur le couloir migratoire principal de :

- la Grue cendrée (Annexe I de la Directive Oiseaux).
- en halte du Faucon émerillon, du Busard Saint-Martin, de l'Oedicnème criard, de l'Alouette lulu et de la Grande Aigrette, tous inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.
- en halte d'un groupe de Vanneau huppé qui est classé « Vulnérable » sur la liste rouge Europe.

10. **Enjeu très fort concernant les Chiroptères**, très violemment impactés par ce projet éolien
Là encore, l'étude d'impact précise : « *La présence de la vallée de la Charente à moins de 500m à l'est et au sud de l'aire d'étude rapprochée, représente un site d'intérêt chiroptérologique majeur.* »

- Diversité importante avec 19 espèces protégées ;
- Activité moyenne forte avec 98,8 contacts/heure ;
- Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse, notamment dans le principal secteur à l'ouest ;
- Présence d'espèces patrimoniales (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Noctule commune, Noctule de Leisler etc...) (pièce 5, p.189)
- Présence de gîtes au sein de l'étude rapprochée . »
- Le Château de Bayers et le Château de Verteuil sont notoirement répertoriés comme « Refuge pour les chauves-souris » par Charente Nature. (pièce 5, p.206)

La mortalité des chiroptères, par collision avec les pales, barotraumatisme, ou destruction

de l'habitat sera très importante, en particulier au moment de la construction, mais surtout pendant l'exploitation du parc éolien.

Ceci n'est pas admissible concernant une espèce protégée.

Et ce ne sont pas les mesures de bridage que le promoteur promet toujours de mettre en place, et qui sont de facto, une reconnaissance objective du traumatisme subi par ces mammifères et de leur destruction, qui changeront la donne : la réalité de ce bridage est d'ailleurs impossible à vérifier une fois le parc mis en service ! (conditions de vent ? d'altitude ? d'horaires ?)

11. **Mépris et non prise en compte de tous les travaux, consensus, schémas régionaux** élaborés par les Maires des communes et communautés de communes du Cœur de Charente et Val de Charente au cours de ces dernières années : ils ont, à travers le SCOT du Ruffécois (approuvé en mars 2019 – 3 ans de travaux), le Guide éolien du Ruffécois, et plus récemment le PLUI, impulsé une marche à suivre pour élaborer une politique raisonnée des énergies non renouvelables, et de l'éolien sur le territoire ...

Non prise en compte des délibérations des mairies concernées qui ont voté contre le projet : Aunac , et Chenon, en premier lieu. (document NPNT p.61)

Certains maires, et certains élus, se sont ouverts à nous **de la lassitude et du découragement** qu'ils ressentent de ne pas être entendus, **et du harcèlement quotidien** qu'ils subissent de la part des constructeurs ENR, que ce soit pour l'éolien ou le photovoltaïque.

Qui prendra en compte le travail de ces maires et de ces communautés de communes, de sensibilités politiques différentes, qui ont réussi avec beaucoup d'abnégation, de temps passé, à élaborer une politique commune de développement des énergies renouvelables, en tenant compte du tissu économique de leur région, du bien-être et de la santé de leurs administrés ?

12. **Baisse du prix de l'immobilier** : les agents immobiliers du secteur s'accordent pour évaluer cette baisse des biens à vendre de 20% à 30% , selon la proximité et la visibilité de ces machines.

C'est la double peine pour les riverains : vivre à proximité d'une usine éolienne, et perdre sur la valeur du bien possédé.

Sans compter, que si leur bien est ainsi dévalorisé, **leur taxe foncière devrait également baisser** (valeur locative prise en compte), mais à condition qu'ils aillent faire enregistrer la baisse de la valeur de leur bien auprès du cadastre ou des instances fiscales compétentes : Qui le leur dira ?

13. **Désordre au sein des communes, ne favorisant pas la paix sociale** : Entre voisins, qui se pratiquent depuis de longues années et qui ont signé des baux avec les constructeurs, sans les aviser !

Désordre au sein même des familles : quand un père est en colère contre son fils qui a signé l'un de ces baux emphytéotiques .

Nous avons pu constater aussi, lors de nos réunions, la violence verbale de certains et l'envie de combattre « manu militari » ces projets éoliens, tant les habitants de nos communes et leurs élus, se sentent si peu « écoutés » et « entendus » !

14. **Fracture sociale/Politique du « secret » pour ne pas alerter les voisins/ information biaisée** :

Déséquilibre entre les sachants et les non-sachants , à qui l'on peut faire miroiter sans scrupules les recettes (imposables) , qu'ils vont tirer des aérogénérateurs sur leurs parcelles.

Au moment de la signature, seul le constructeur avance ses arguments, face au non-sachant.

Conclusion : Le but de notre contribution aujourd'hui n'est pas de discuter de la pertinence de l'Eolien en tant que tel, ou de la politique énergétique de la France en matière d'énergies renouvelables , **mais de vous partager « le ras-le-bol » des habitants de ces communes et leur opposition à ce projet.**

Qui osera ordonner un moratoire sur les ENR éolien en Nord-Charente ?

En vous priant de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur , à l'expression de nos sentiments les plus sincères .

Pour « Vents et Contrevents/16 »

La Présidente :

Chantal Mangenot

Sioux Berger

Témoignage recueilli par Sioux Berger Ecrivain et journaliste (le prix du vent, les pentes..)

Février 2022

le 21 novembre à 16:18 ·

Parc éolien : la poule aux œufs mous

« Sous l'usine éolienne de la montagne Sainte Victoire, mes poules, mes oies, et mes paons pondent des œufs mous »

Je m'appelle Joelle Gilbert et je vis à Lou Jas, sur la commune d'Artigues. Ici, les montagnes nous entourent à perte de vue, et la lavande pousse à l'état sauvage un peu partout. Nous sommes situés sur un site Natura 2000.

Avec mon mari, nous avons été bergers pendant 17 ans. Ensemble, nous avons travaillé sans compter nos heures auprès de nos bêtes. Nous avons depuis pris notre retraite, mais nous ne pouvions pas imaginer la suite de notre vie sans être entourés des animaux. C'est pourquoi nous avons décidé d'adopter 5 alpagas, nous avons conservé quelques ânes, des chèvres, des oies, des paons et des poules. Un jour, c'était avant le confinement, j'ai vu arriver au bout de notre chemin une dame blonde, salariée d'un promoteur, qui a installé un panneau sur le grillage : il s'agissait d'un arrêté de construction pour un parc éolien de 22 mâts, à 1 km de chez nous. Ce parc se situe entre la montagne Sainte Victoire et la basilique de Saint Maximin. Puis un huissier est arrivé. Il était venu pour constater que le panneau avait bien été installé. Il a pris une photo, et il est reparti.

Ensuite, l'employée du promoteur a tout simplement détaché le panneau. Je me suis approchée et je lui ai demandé :

- Mais pourquoi détachez-vous ce que vous venez d'installer ?

- Je suis dans la légalité, m'a-t-elle répondu, l'huissier a constaté.

Ensuite tout s'est déroulé en catimini, très rapidement, pendant le confinement. L'usine à éoliennes a été construite à la vitesse de l'éclair. Il y a un an, elles ont été mises en service, et notre vie a basculé dans un cauchemar :

Nos oies, nos paons et nos poules évoluent en toute liberté sur deux hectares de terrain. Pour les protéger des prédateurs, l'enclos possède un grillage, d'un mètre de haut, mais nos volatiles n'ont pas envie de s'échapper, en général ils y restent tranquilles. Lorsque les éoliennes se sont mises à tourner, les oies et les paons sont partis dans tous les sens, et beaucoup ne sont jamais revenus. Nous avions 10 oies, il ne nous en reste plus que 5. Les ânes se sont mis à braire sans raison, comme si un danger imminent allait survenir.

Ensuite, l'hécatombe a commencé : un petit alpaga est né avant le terme, malformé. Nous l'avons gardé chez nous et soigné pendant 14 mois. Mais nous n'avons pas pu le sauver. Les oies, les poules et les paonnes ont cessé de pondre, et les rares œufs qui sont apparus ont subi un bien curieux phénomène : les coquilles étaient toutes molles. D'habitude, lorsque c'est la saison des naissances, chez nous, c'est un peu l'arche de Noé, il y a des petits poussins qui se promènent un peu partout, et c'est toujours un moment enchanté puisque les paonnes ne pondent qu'une fois par an. Notre ferme est aujourd'hui bien triste.

Quant à nous, nous subissons de plein fouet l'installation de l'usine éolienne : mon mari et moi souffrons de violents maux de tête alors que nous n'en avons jamais eu auparavant. Dans notre cuisine, nous devons subir l'ombre portée des machines dont les pâles coupent les rayons du soleil par intermittence. L'effet stroboscopique est insupportable. Imaginez la lumière d'un néon qui vacille en permanence dans votre maison.

Lorsque je me promène dans la montagne que Cézanne a tant aimé, je vous avoue qu'il m'arrive souvent d'en pleurer : les promoteurs ont massacré notre paradis. Partout, les arbres ont été broyés pour faire passer les machines et rien n'a été replanté. Ils ont été remplacés par des forêts d'acier et de plastique. Nous avons travaillé toute notre vie pour un métier que nous avons aimé et une terre que nous avons choyée et respectée. Je ne savais pas qu'un jour, ces usines viendraient tout balayer sur leur passage. Nous sommes encerclés par 22 mâts de 125 mètres, et nous ne comptons plus les naissances, mais les morts.

Projet éolien des Berges de Charente sur Aunac-sur-Charente, Moutonneau et Chenon

Enquête publique du 18 novembre 2022 au 17 décembre 2022

Point sur les éoliennes situées dans l'Aire d'Etude Eloignée du projet des Berges de Charente, rayon 20 kms autour de la ZIP - 24 novembre 2022

17 INSTALLATIONS EN SERVICE + 2 EN CONSTRUCTION*		MW	Promoteur
La Faye/La Chèverrie (6)		12	Valorem/Voltaia/Poweo
Saint Fraigne - Marsillé (6)		12	Régie d'Energie Eolienne - REE
Salles de Villefagnan (9)		20,7	Abo Wind
Xambes/Vervant (6)		12	Abo Wind
La Tâche/Saint-Amant-de-Bonnieure/Saint-Mary (8)		16	Abo Wind/KGAL
Aussac-Vadalle (4)		8	Gamesa Energie France
Champagne-Mouton/Le Vieux-Cérier/Saint-Coutant (6)		12	Abo Wind
Montjean/Villiers le Roux/Saint Martin du Clocher/			
Theil-Rabier/La Forêt-de-Tessé/La Magdeleine (12)		30	Valorem
Villegats (4)		9,6	Abo Wind
Fontenille (5)		10	Engie Green (Compagnie du Vent)
Chenon (3)		6	Abo Wind
Courcôme "Plantis des Martres" (5)		15	NEOEN (anciennement Juwi Enr)
Nieuil/Lussac (6)		18	NEOEN
Turgon (5)		16,5	Engie Green (Compagnie du Vent)
Nanteuil-en-Vallée "Les Grands Champs" (6)		13,2	WKN
St Gaudent (6)	Voir l'étude d'impact Iberdrola pièce 5 page 268	12	Valréa, filiale de Valorem
Voulême (6)	Voir l'étude d'impact Iberdrola pièce 5 page 268	12	Valréa, filiale de Valorem
Nanteuil-en-Vallée/Le Bouchage/Taizé-Aizie/			
Genouillé/Surin/Lizant (17)*		37,4	SVCN Energie France Voltaia (Maia Eolis)
Le Bouchage/Vieux Ruffec (4)*		13,8	WPD
TOTAL 124 ÉOLIENNES		286,2	
11 PROJETS AUTORISÉS			
Genouillé (5)	Autorisation du projet le 25/04/18 - Recours	11	Abo Wind
Chasseneuil-sur-Bonnieure (4)	Autorisation du projet le 23/01/19 - Pourvoi en Conseil d'État	12	Valeco
Montjean (5)	Arrêté fixant prescriptions exploitation 10/01/20	10,5	EDPR
La Chèverrie/La Faye (5)	Autorisation du projet le 04/02/20 - Recours	22,5	Valorem
Lupsault/Oradour (7)	Autorisation du projet le 27/02/20	31,5	BayWa r.e. France et Valorem
Aussac-Vadalle (4)	Autorisation du projet le 09/03/20	8,8	Engie Green (Langa)
Villefagnan/La Faye "Le Bel Essart" (3)	Autorisation du projet le 06/04/21 - Recours	14,4	Valeco
La Faye 2 (2)	Autorisation du projet le 06/04/21	4,8	Voltaia
Vervant (4)	Autorisation du projet le 04/05/21 - Recours	8,8	IEL
Juillé/Lonnes (4)	Autorisation du projet le 06/07/21	14,4	JPeo
Ruffec (5)	Refus du projet le 13/12/19 - Refus préfectoral annulé le 12/10/22 par la CAA qui autorise le projet	21	Volkswind
TOTAL 48 ÉOLIENNES		159,7	
1 PROJET SUSPENDU - MANQUE DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES			
Saint Fraigne "Les Grands Bois" (8)	Autorisation du projet le 08/11/18 - Recours/Arrêt CAA 14/12/21 Pourvoi promoteur/État en Conseil d'État	28,8	Volkswind
TOTAL 8 ÉOLIENNES		28,8	
10 PROJETS REFUSÉS TEMPORAIREMENT			
Coulgens/Val-de-Bonnieure/Aussac-Vadalle (5)	Refus du projet le 08/01/20 - recours promoteur	18	EDF EN
Londigny/Montalembert (4)	Refus du projet le 27/02/20 - recours promoteur	14,4	Valorem et BayWa r.e. France
Courcôme "Les Galacées" (3)	Refus du projet le 12/04/21 - recours promoteur	13,5	Abo Wind
Courcôme/La Faye "Les Plans" (3)	Refus du projet le 12/04/21 - recours promoteur	13,5	Abo Wind
Theil Rabier "Les Fayants" (6)	Refus du projet le 16/06/21 - recours promoteur + proposition d'un projet modifié "Les Fayants bis"	18-27	WPD
Saint-Mary (9)	Refus du projet le 29/07/21 - recours promoteur	37,8	Volkswind
Vouharte/La Chapelle/Coulonges (5)	Refus du projet le 25/10/21 - recours promoteur	27,5	Abo Wind
Fouqueure (5)	Refus du projet le 25/10/21 - recours promoteur	28	Abo Wind
Lupsault (3)	Refus du projet le 23/05/22 - recours promoteur	11,7	Valeco
Courcôme "Les Croilières" (1)	Refus du projet le 10/06/22	4,2-4,8	NEOEN
TOTAL 44 ÉOLIENNES		186,60-196,20	
8 PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION			
Paizay-Naudouin-Embourie (4)	Avis défavorable du CE le 25/01/22**	12-24	Solvéo Energie
Ambérac "Les Chevalliers" (8)		28,8	SAS P&T Technologie groupe Energiequelle
Brettes/Saint-Fraigne (4)		22	Abo Wind
Marçillac-Lanville (5)		30	Abo Wind
Aunac-sur-Charente/Moutonneau/Chenon (4)	Enquête publique du 18 novembre au 17 décembre 2022	13,6-14,4	Iberdrola
Courcôme/Souigné/Bessé (11)		44-55	Ventelys
Theil Rabier "Les Fayants bis" (6)		18-27	WPD
Valdelaume/Lorigné/La Forêt-de-Tessé (5)		8-11,4	Volkswind
TOTAL 47 ÉOLIENNES	**Dossier en attente de passage devant la CDNPS	176,40-212,60	

22 PROJETS A L'ÉTUDE

Barro proche Villegats (?)			???
Bioussac (2-3)	Avis défavorable du conseil municipal en février 2018		Eolis
Bioussac/Condac (?)			Valeco
Cellefrouin (8)	Avis défavorable du conseil municipal en septembre 2020		Volkswind
Cellettes/Maine-de-Boixe (4)		22,8	Abo Wind
Chassiecq (3-5)		12-20	Valeco
Chenon n° 2 / Bayers (?)			???
Couture (4)			WPD
Jauldes/Tourriers (8-12)			Plusieurs promoteurs
Les Pins (5)	Avis défavorable du conseil municipal		Iberdrola
Lichères (?)			???
Londigny n° 2 (2)			Valeco
Montignac-Charente (?)			Abo Wind et Valeco
Paizay-Naudouin-Embourie (?)			Volkswind
Parzac (?)			Valeco
Rivières (4-6)			Global Wind Power
Saint-Ciers-sur-Bonnieure (4)			Valeco
Saint-Ciers-sur-B./Mouton/Saint-Front/Val-de-Bonnieure (3)			RES
Saint-Mary (5)	En pleine forêt de Chasseneuil		KGAL/Abo Wind
Saint-Sulpice-de-Ruffec (2-3)	Avis défavorable du conseil municipal en novembre 2021	11-16,5	Valeco
Villefagnan (6-8)		24-32	Enertrag
Villognon/Coulonges/Xambes/Vervant/Cellettes/Ambérac (?)			Abo Wind et Valeco

TOTAL AU MOINS 60-72 ÉOLIENNES

TOTAL 331-343 ÉOLIENNES

1 PROJET REMPLACÉ/ABANDONNÉ PAR LE PROMOTEUR

Saint-Claud 1 "Les Navarros" (5)***	Refus du projet le 16/12/19 - remplacé par Saint Claud 2		Valeco
Saint-Claud 2 "Les Navarros" (3)	Deposé en août 2020 - abandonné par Valeco le 03/02/22	9-11,7	Valeco
TOTAL 3 ÉOLIENNES	***Les 5 éoliennes ne sont pas prises en compte	9-11,7	

3 PROJETS REFUSES DÉFINITIVEMENT

Barro/Condac (4)	Refusé fin janvier 2016	13,2	Compagnie du Vent
Saint-Laurent-de-Ceris (6)	Rejet du pourvoi du promoteur par le Conseil d'État le 11/03/22	14,4	Abo Wind
Cellefrouin (4)	Rejet du pourvoi du promoteur par le Conseil d'État le 28/09/22	14,4	EDF EN
TOTAL 14 ÉOLIENNES		42	

TOTAL 17 ÉOLIENNES DÉFINITIVEMENT ABANDONNÉES APRÈS UN COMBAT ACHARNÉ

Ce tableau se base sur des informations trouvées sur le site de la préfecture et d'autres sites sur internet, dans la presse locale et/ou obtenues par des associations, des mairies et/ou des individus. Si vous constatez qu'il y a des informations qui n'y figurent pas et/ou qui doivent être corrigées merci de votre feedback sur le mail suivant: assoc.ecc@outlook.fr

Association ECC (Environnement Confolentais et Charlois), Gorce, 16490 Pleuville

[Passer au contenu](#)

- [Radio France](#)
- [France Inter](#)
- [franceinfo](#)
- [France Culture](#)
- [France Musique](#)
- [Fip](#)
- [Mouv](#)
-



[Logo ici par France Bleu et France 3](#) [Logo ici par France Bleu et France 3](#)

Le média
de la vie locale

Logo France 3 Regarder

Logo France Bleu Écouter

Logo France 3 Regarder la TV

Logo France Bleu Écouter la radio

- En ce moment
- [Coupe du monde de football](#)
- [Route du Rhum](#)
- [Économies d'énergie – Éco-gestes](#)

 Publicité

Logo France Bleu

- [Accueil](#)
- [Nouvelle-Aquitaine](#)
- [Deux-Sèvres](#)
- [Infos](#)
- [Environnement](#)
- "Un amendement important sur l'éolien" de Delphine Batho adopté en commission

[Environnement](#)

"Un amendement important sur l'éolien" de Delphine Batho adopté en commission

[Deux-Sèvres](#)

De

- [France Bleu Poitou](#)

Mardi 22 novembre 2022 à 11:03

Par

- [Noémie Guillotin](#)

-
-
-
-

La députée des Deux-Sèvres Delphine Batho défend la prise en compte de la saturation d'éoliennes dans certains territoires. Son amendement a été adopté en commission. Il sera débattu à l'assemblée nationale à partir du 5 décembre.

Les Deux-Sèvres comptent plus de 180 éoliennes, 31% des mâts de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les Deux-Sèvres comptent plus de 180 éoliennes, 31% des mâts de la région Nouvelle-Aquitaine. © Radio France - Cédric Liéto

Une première victoire de Delphine Batho sur l'éolien alors que l'assemblée nationale examine depuis ce lundi 21 novembre le projet de loi sur les énergies renouvelables. Son amendement a été voté en commission développement durable. Il prévoit **que la procédure d'autorisation tienne compte de trois facteurs** :

 Publicité

Logo France Bleu

- du nombre d'éoliennes déjà installées dans le territoire
- de la nécessité d'éviter le « tout éolien » et de diversifier les sources d'énergies renouvelables localement
- de la prévention de la saturation visuelle dans les paysages

"Ces critères répondent à la situation de départements comme celui des Deux-Sèvres, où – sauf exception liée à un consensus local entre les élus locaux et les habitants - l'installation d'éoliennes supplémentaires n'est pas pertinente au regard des efforts déjà accomplis", indique la députée écologiste des Deux-Sèvres dans un communiqué.

Delphine Batho précise que cet amendement a été voté très largement en commission, contre l'avis du gouvernement. Il devra encore être discuté en séance dans l'hémicycle **à partir du 5 décembre** pour être définitivement adopté.

À lire aussi

[Les Deux-Sèvres regroupent 31% des éoliennes de la Région Nouvelle-Aquitaine.](#)

[Le 19/09/2022 à 19:33](#)

[Éoliennes : le président des maires ruraux des Deux-Sèvres dit stop aux nouvelles implantations](#)

À lire aussi

[Des éoliennes dans un champ des Deux-Sèvres.](#)

[Le 06/10/2022 à 18:30](#)

[9 % du territoire des Deux-Sèvres propice à l'implantation d'éoliennes](#)

• Noémie Guillotin

[Noémie Guillotin France Bleu Poitou](#)

- [Assemblée nationale](#)
- [Deux-Sèvres](#)
- [Énergies renouvelables](#)
- [Éoliennes](#)
- [Niort](#)
-

Ma France : Économies d'énergie

Hausse généralisée du coût de la vie, risque de pénurie d'électricité ou de gaz, phénomènes climatiques extrêmes : ces crises bouleversent nos quotidiens, transforment nos modes de vie, nous poussent à dessiner les contours d'horizons nouveaux. Pour répondre à ces défis, France Bleu et Make.org lancent une grande consultation citoyenne autour des économies d'énergie. Prenez position sur ces solutions & proposez les vôtres !

Sur le même sujet

[Le projet de Boussais compte trois éoliennes de 238 mètres \(photo illustration\)](#)

[Boussais](#)

[Un projet d'éoliennes géantes à Boussais dans les Deux-Sèvres fait débat](#)

Sujet : [INTERNET] Re: éolien du nord charente

De : Anne-Marie PUYFAUD <annemarie.puyfaud@orange.fr>

Date : 02/12/2022 16:55

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

envoyé : 26 novembre 2022 à 17:47

de : Anne-Marie PUYFAUD <annemarie.puyfaud@orange.fr>

à : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

objet : éolien du nord charente

STOP CA SUFFIT !!!

J 'habite Aunac. Si je me place sur le point le plus haut de la commune , je ne peux même PLUS LES COMPTER.

Avec notre château à Bayers nous avons des problèmes pour choisir la couleur de nos volets ou pour avoir une piscine mais toutes ces éoliennes ne gâchent pas le patrimoine ?

Sympa pour le tourisme ou pour vendre sa maison!!

Et les terres agricoles qui vont être recouvertes de tonnes de béton!!

Et le recyclage : au niveau écologie on y est pas !!

ALORS CA SUFFIT!!!

Anne Marie

> Anne Marie PUYFAUD

2 Rue des Vignauds

16460 BAYERS

Sujet : [INTERNET] Parc éolien Moutonneau

De : Carde Veronique <paulettea2505@gmail.com>

Date : 02/12/2022 19:29

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

PROJET d'avis défavorable au

projet de construction de 4 éoliennes dit « des Berges de la Charente »

**Véronique PAUL
16240 VILLEFAGNAN**

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Monsieur le Commissaire

Je tiens à vous faire part de mon opposition à l'installation de nouvelles éoliennes dans notre région Nord-Charente et **je suis contre le projet des « Berges de la Charente »** (Moutonneau).

Notre région arrive à saturation et je peux déjà comptabiliser presque une centaine d'éoliennes visible à l'œil nu autour de ma commune sur 15 kms à vol d'oiseau.

Arguments en défaveur de l'implantation d'éoliennes : Nombreux risques incontestables

- 1° saturation de notre région qui a déjà atteint son cota énergétique éolien prévu pour 2030.
- 2° Non respect du cahier des charges de la C.C. Val de Charente et pays Ruffecois.
- 3° existence d'alternatives en particulier énergie hydraulique fluviale
- 4° tourisme dégradé : impact paysager : (nombreux monuments historiques et qualité de vie)
- 5° risques sanitaires pour les habitants
- 6° risques pour la faune et la flore
- 7° dépréciation immobilière
- 8° aspects économiques dont coûts d'entretien ; coût de démontage
- 9° Peu de transparence du projet dont opacité sur la facilité et engagement de restauration des terrains si arrêt des installations. (1000 tonnes de béton + ferrailage/éolienne)
- 10° Blocage de certains projets communaux une fois les éoliennes présentes (haies, lotissements zones d'activités ... etc...)

Dans le cas spécifique du projet des « berges de la Charente » et hormis les nombreuses raisons précédentes qui peuvent justifier l'interdiction d'éoliennes, s'ajoute le fait que leur implantation est prévue dans une zone en perspective avec une vallée splendide où se situent plusieurs monuments historiques classés tels que :

Le Château de Bayers, de Verteuil etc ...

D'ailleurs le projet n'est pas conforme au cahier des charges édicté par le pays Ruffecois en particulier, le non respect des distances vis-à-vis des monuments historiques.

Les éoliennes déjà installées sur la N10 au dessus de Lichères, vers Fontenille ont gâchées la perspective admirable de ce joyau de l'architecture romane et les nouvelles éoliennes potentielles seront visibles sur la droite de l'église : Peut-on accepter de telles destructions !

Ce projet vient également se cumuler avec deux autres projets en cours dans notre Région, celui de Paizay-Naudouin, en pleine zone historique du Château de **Saveilles** et un autre projet prévu à Villefagnan dont on se garde bien de nous parler. (Projet de « La Feuillade » - 11 éoliennes- en zone Natura 2000) Cela devient de l'acharnement !

La protection de notre patrimoine historique et géographique en particulier dans un cadre touristique justifie qu'on arrête de défigurer notre campagne Charentaise.

Je vous rappelle que la France est le 1^{er} pays d'accueil touristique au monde.

C'est pour notre pays une question de survie que de respecter les sites touristiques.

Il s'agit donc d'interdire toute implantation dans des lieux où sont situés des sites protégés.

Déjà, le choix presque unilatéralement au profit d'éoliennes me paraît abusif, alors qu'il existe d'autres énergies renouvelables encore peu explorées, et ce, pour des raisons d'intérêts discutables. Il est possible d'utiliser par exemple l'énergie hydraulique en installant des systèmes hydrauliques dans les cours d'eau ou en utilisant les marées.

- Les techniques d'hydroliennes dans les cours d'eau sont désormais au point et permettent de respecter la faune et la flore : elles ont, en outre, l'avantage d'être discrètes et parfaitement réversibles, ce qui n'est pas le cas des éoliennes.
- Les autres moyens hydrauliques (Cas des barrages), peuvent bénéficier de l'amélioration technique pour augmenter leur productivité.

Ces moyens, (au moins les premiers cités), respectent l'écologie, contrairement aux éoliennes et n'ont pas leurs nombreux inconvénients.

Alors ... ! Pourquoi ne pas exploiter cette voie au lieu de s'acharner sur l'énergie éolienne dont les inconvénients sont nombreux ?

Notre voisin Allemand, très intéressé par la généralisation de ces projets, étant notre premier fournisseur d'éoliennes y est peut-être pour quelque-chose !

On peut également s'interroger sur la répartition inégale des parcs éoliens, pénalisant encore plus les régions pauvres (terrain moins cher) mais riches écologiquement, au profit de régions plus industrialisées et riches qui, eux, savent interdire l'implantation des éoliennes.

Vous ne voyez pratiquement pas d'éoliennes dans la région du Cognaçais et du Bordelais et encore moins en régions P.A.C.A. et Ile de France. Ces régions sont pourtant les plus denses en populations. Ne faut-il pas privilégier la proximité de ces conurbations ?

Enfin, en terme d'énergie éolienne, notre région Nord Charente a largement rempli les objectifs énergétiques fixé pour 2030-2035.

Je pense donc, qu'outre le choix discutable de ce type d'énergie, l'implantation dans une zone déjà largement saturée en éoliennes n'a pas de justification.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire, de bien vouloir porter mes réflexions à la connaissance de la préfecture.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Bayers-Moutonneau

De : Albane Masek <albane.masek@neuf.fr>

Date : 02/12/2022 20:40

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je passe mes congés depuis 18 ans en Charentes à Chenon. J'apprécie particulièrement la nature, les paysages, notamment les perspectives qui nous sont offertes sur les plateaux de Chenon, et Chenommet. Or nous découvrons chaque année des éoliennes supplémentaires, maintenant à perte de vue.

Si une colonne d'une dizaine de ces structures est envisageable dans le secteur, la multitude de ces engins qui s'offrent maintenant à tous les horizons est d'une grande tristesse.

De meme nous participons très régulièrement aux activités proposées par les communes et leurs habitants : brocante, fêtes foraines, vente du terroir. Dans beaucoup de très beaux villages les belles vues sont endommagées par la vue d'éoliennes à perte de vue. Le tourisme risque fort d'en pâtir, nous mêmes, si la situation empire ne sommes plus sûrs de poursuivre nos projets d'achat dans ce secteur.

J'espère que votre vigilance et votre courage pourront s'exprimer sur le sujet de ces 4 éoliennes en particulier.

Recevez Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Albane Masek